



Pour les générations à venir :

Améliorer l'accès à un financement abordable

Rapport annuel 2025-2026





L'AFPN reconnaît que son siège social est situé sur le territoire de la Première Nation de Westbank, le territoire traditionnel et non cédé de la Nation Okanagan (Syilx). Nous respectons et affirmons les droits inhérents et issus de traités de tous les peuples autochtones et restons déterminés à soutenir l'autodétermination, l'autosuffisance et la souveraineté.

Nous reconnaissons que nos membres et notre équipe vivent, travaillent et se divertissent sur les territoires ancestraux des Premières Nations, des Inuit et des Métis à travers le Canada. Cette terre a toujours été, et continue d'être, un territoire autochtone depuis des temps immémoriaux. Nous rendons hommage à la présence durable, aux cultures et aux systèmes de connaissances des peuples autochtones et reconnaissons les répercussions persistantes de la colonisation.

Nous défendons le droit inhérent des peuples autochtones à bâtir et à diriger leur propre avenir économique et restons fidèles à notre mission :

Donner aux Premières Nations les moyens de construire leur propre avenir selon leurs propres conditions.



CRÉDITS

Gestion de projet :

Jennifer David, Rachel McAllister, Jody Anderson, Brianna Wilson, Shelley Mills, Sarah Ward, Randy Mayes, Rene Jeddore, Theo Chiara, Johnathon Patrick, et Lee Nevin.

Photographie :

Michael Hintringer,
Johnathon Patrick (AFPN),
Fred Cattroll - Cattroll Photo Inc.

Conception et mise en page :

Vincent Design Inc.

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président-directeur général	1
Message du président du conseil d'administration	3
Conseil d'administration	4
Ce que nous faisons	7
Portefeuille national de prêts	8
Évolution du nombre de membres et des prêts	9
Emprunts autorisés	10
Principaux éléments concernant les émissions et les notations	11
Protection des membres et des investisseurs	12
Investir dans l'AFPN, c'est investir dans le développement durable	13
Investir avec nous	14
Initiatives en cours	15
Projets vedettes de nos membres	17
Première Nation de Glooscap	17
Première Nation de Fort McMurray 468	19
Première Nation de Timiskaming	21
Première Nation de Henvey Inlet	23
Notre équipe	25
Événements, engagement communautaire et réalisations	29
États financiers vérifiés	34
Glossaire	55





Mot du président-directeur général

Ernie Daniels,
CPA, CGA, CAFM
Première Nation de
Salt River, Territoires
du Nord-Ouest

Partout dans le monde, les nations autochtones rebâtissent leur économie comme nos ancêtres ont bâti les routes commerciales, les systèmes de gouvernance et les réseaux communautaires : par la force collective, une raison d'être commune et une vision à long terme. L'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) est l'une des expressions modernes les plus claires de cet héritage – un modèle financier conçu et gouverné par les Premières Nations pour générer une richesse intergénérationnelle selon nos propres conditions.

Alors que nous réfléchissons avec humilité à une nouvelle année passée à travailler aux côtés des gouvernements des Premières Nations et à les soutenir dans leur cheminement vers l'autodétermination économique, nous reconnaissons que notre travail essentiel existe grâce au leadership audacieux et constant des communautés qui choisissent de travailler avec nous.

L'AFPN est la seule institution sous contrôle autochtone au monde à détenir une cote de crédit de qualité investissement et un accès direct aux marchés financiers mondiaux. En mettant en commun les revenus autonomes de ses membres – et notre force collective –, les Premières Nations ont débloqué plus de 4,4 milliards de dollars pour des projets menés par les communautés, généré 9 milliards de dollars de production économique et soutenu 42 157 emplois, posant ainsi les assises financières d'une prospérité durable.

L'exercice 2025-2026 a marqué plusieurs étapes importantes pour nos 195 nations membres, notre conseil d'administration dévoué et l'équipe de l'AFPN qui travaille sans relâche. De l'émission de notre 15e obligation à l'octroi de plus de 4 milliards de dollars de financement abordable pour les priorités communautaires, en passant par l'obtention du prix Sustainability Bond of the Year – Agency d'Environmental Finance, nous continuons d'œuvrer ensemble pour remplacer et décoloniser les structures obsolètes par des approches nouvelles et novatrices, afin d'uniformiser les règles du jeu entre les peuples autochtones et le reste du Canada.





195
MEMBRES



42 157
EMPLOIS CRÉÉS



4,4 B\$
DE PRÊTS



9,3 B\$
PRODUCTION ÉCONOMIQUE

Qu'il s'agisse des initiatives novatrices en cours visant à modifier la Loi sur la gestion financière des premières nations (2005) pour permettre à l'AFPN d'accorder des prêts à des entités à vocation spéciale détenues par des Autochtones, ou de la demande accrue des investisseurs sur les marchés financiers pour l'achat d'obligations de l'AFPN, notre croissance reflète l'essor des communautés partout au pays, à mesure que les Premières Nations poursuivent leur autodétermination.

Le thème de ce rapport est : « **Pour les générations à venir, améliorer l'accès à un financement abordable** ».

À juste titre, le travail que nous avons entrepris au cours de l'année écoulée portera ses fruits en garantissant que nos enfants et petits-enfants puissent grandir dans des communautés plus sécuritaires, plus fortes et plus durables.

Notre « pourquoi » : soutenir les communautés en finançant des projets qui ont un impact direct sur la qualité de vie pour notre avenir commun. Des parcs éoliens et solaires aux écoles pour nos enfants et aux logements pour nos aînés, les projets entrepris ont contribué à la création d'environ 42 000 emplois. Il ne s'agit pas seulement de prospérité pour les Premières Nations, avec une production économique nationale estimée à plus de 9 milliards de dollars, mais aussi de la sécurité économique commune du Canada.

Alors que nous poursuivons notre chemin vers un avenir plus équitable et plus résilient, l'opportunité et la responsabilité d'investir dans une croissance menée par les Autochtones est évidente. Pour l'année à venir, l'AFPN restera fidèle à sa mission : veiller à ce que ses membres aient accès aux capitaux abordables dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs projets et leurs priorités et maximiser le retour sur investissement **pour les générations à venir**.

Mahsi cho.





Message du président du conseil d'administration

Chef Derek Epp,
*Première Nation
Ch'iyáqtel,
Colombie-Britannique*

Au cours de l'année écoulée, alors que j'effectuais mon deuxième mandat en tant que président du conseil d'administration de l'AFPN, j'ai été témoin de la dynamique continue de la croissance de l'AFPN en tant qu'organisation, contribuant directement à accroître l'impact positif sur nos nations membres à travers le pays.

Nous avons également constaté l'intérêt du gouvernement fédéral pour l'accélération de grands projets auxquels les communautés autochtones participent activement. Cela nous offre l'occasion d'assumer le rôle de leadership qui nous revient dans la construction de l'avenir du Canada, l'AFPN constituant un outil stratégique clé en matière de financement.

Dans le dernier budget fédéral, le Canada a annoncé son intention de modifier la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (2005) afin de permettre à l'AFPN d'accorder des prêts à des entités à vocation spéciale détenues par des Autochtones. Nous sommes reconnaissants que le Canada ait compris l'intérêt d'élargir la capacité de l'AFPN à prêter à davantage de groupes autochtones et de rendre le processus plus efficace.

Par exemple, l'année dernière, ma communauté d'origine, la Première Nation Ch'iyáqtel en Colombie-Britannique, a participé à l'accord Stonlasec8 avec Enbridge, qui regroupe 38 Premières Nations de Colombie-Britannique investissant 736 millions de dollars pour une participation de 12,5 % dans le projet de pipeline. Si l'AFPN avait pu accorder un prêt dans le cadre de cette transaction, nous aurions pu bénéficier d'une plus grande flexibilité dans la structuration de la dette grâce à l'expérience et aux antécédents fructueux de l'AFPN en matière d'accès au capital pour soutenir les projets des Premières Nations, cela pourrait s'avérer particulièrement important à l'avenir, car les projets varient en taille et pourraient donc bénéficier de la structure, de la notation de crédit et de l'historique de marché que l'AFPN a établis dans le financement de projets autochtones.

De plus, l'intention du Canada d'explorer un projet pilote de cautionnement et de garantie atténuera les inégalités systémiques, permettant aux entrepreneurs des communautés de soumissionner pour des projets qui construisent nos communautés et notre pays. Enfin, le projet pilote prévu pour explorer la monétisation des transferts fédéraux répondra aux besoins critiques en matière de logement et d'infrastructures afin de soutenir les Premières Nations. Bien que nous puissions convenir que ces intentions sont louables, ce sont des actions concrètes qui sont nécessaires de toute urgence.

Alors que nous continuons à œuvrer pour créer un monde meilleur dans lequel nos enfants et petits-enfants pourront grandir, nous savons que l'accès à des capitaux abordables n'est pas seulement un outil économique : c'est le fondement de la santé et du mieux-être globaux de nos nations. Il crée les conditions nécessaires à la croissance, à l'innovation et à la réussite à long terme, et je me réjouis de continuer à soutenir ce travail de création de richesse intergénérationnelle.



Conseil d'administration



Chef Derek Epp

Président (Première Nation Ch'iyáqtel, Colombie-Britannique)

Première élection au conseil d'administration : **2021**

Chef Derek Epp est le chef de la Première Nation de Ch'iyáqtel, où il s'est consacré à l'autonomisation de sa communauté grâce au développement économique durable et à des partenariats stratégiques. Fort d'une formation en travail social, Chef Epp concilie une gestion financière rigoureuse et une volonté de croissance. C'est après avoir constaté l'approche progressiste de l'AFPN pour répondre aux besoins en capitaux et en infrastructures des communautés des Premières Nations qu'il a décidé de rejoindre son conseil d'administration. Chef Epp souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN travaille avec ses membres pour offrir des financements compétitifs et renforcer les capacités afin d'assurer la réussite à long terme des projets.



Conseiller William Kaysaywaysemat

Vice-président (Première Nation Kahkewistahâw, SK)

Première élection au conseil d'administration : **2023**

Le conseiller William Kaysaywaysemat siège au conseil de la Première Nation de Kahkewistahâw. Tout au long de son mandat, il a occupé des postes dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des finances, des terres et des ressources, de l'adhésion et des fiducies. Il a été motivé à rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN car il estime qu'il est de la responsabilité d'un dirigeant de continuer à se former tout en aidant les communautés à développer leurs capacités. Le conseiller Kaysaywaysemat est un agent de fiducie certifié, ce qui lui permet d'agir à titre de fiduciaire pour n'importe quelle organisation. Il a également récemment suivi le programme de certification de dirigeant autochtone (DAA) d'AFOA en 2023. Le conseiller Kaysaywaysemat souhaite que les autres Premières Nations prennent conscience des nombreuses ressources disponibles gratuitement pour aider les communautés à fonctionner harmonieusement, à se développer et à prospérer.



Conseillère Gayle Bedard

Administratrice (Lax Kw'alaams Indian Band, Colombie-Britannique)

Première élection au conseil d'administration : **2024**

La conseillère Gayle Bedard siège au conseil de Lax Kw'alaams en Colombie-Britannique. Elle est responsable du dossier des finances et siège également aux comités du logement, de la santé et des ressources humaines de sa nation. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation, d'une maîtrise en éducation et d'une maîtrise ès arts en analyse et gestion des conflits. En tant que membre nouvellement élue du conseil d'administration, la conseillère Bedard est déterminée à accroître la représentation des femmes au sein de la gouvernance de l'organisation, reconnaissant l'importance de la diversité des perspectives pour façonner l'avenir du mieux-être financier des Premières Nations. Elle souhaite que les Premières Nations sachent que l'AFPN offre des services essentiels tels que des options d'investissement, des conseils en planification et des prêts à long terme aux gouvernements des Premières Nations, permettant ainsi aux communautés de bâtir un avenir plus solide et plus prospère.



Chef Gordon BlueSky

Administrateur (Brokenhead Ojibway Nation, Manitoba)

Première élection au conseil
d'administration : **2025**

Chef Gordon BlueSky est le chef de Brokenhead Ojibway Nation. Ses principaux domaines d'action sont les terres, la gouvernance, la gestion des ressources, les négociations, l'environnement et la protection des ressources. Chef BlueSky est également un fervent défenseur de la réforme de la protection de l'enfance et des systèmes d'éducation. Il a été inspiré à rejoindre le conseil d'administration car l'AFPN offre une occasion unique de faire progresser directement la réconciliation économique en obtenant des capitaux pour des projets d'infrastructure essentiels dans nos communautés. Chef BlueSky souhaite que les autres Premières Nations sachent que la mission de l'AFPN est de donner aux Premières Nations les moyens d'agir en tant que niveau de gouvernement, en leur fournissant des financements abordables et des services de conseil pour réaliser les priorités de leurs communautés.



Conseiller Patrick Brennan

Administrateur (Première Nation de Henvey Inlet, Ontario)

Première élection au conseil
d'administration : **2023**

Le conseiller Patrick Brennan siège au conseil de la Première Nation de Henvey Inlet. Il est chargé des dossiers de l'éducation, de la santé, des ressources humaines et des terres, et a joué un rôle crucial dans la création d'une fiducie pour sa communauté. Le conseiller Brennan possède une grande expertise dans l'élaboration de lois foncières qui ont été déterminantes pour la mise en service du projet éolien de Henvey Inlet. Il a décidé de rejoindre le conseil d'administration afin de mieux faire connaître les missions de l'AFPN après avoir constaté par lui-même le soutien qu'elle a apporté lors de l'installation de ce parc éolien d'une valeur d'un milliard de dollars. Le conseiller Brennan souhaite que les autres Premières Nations sachent que la capacité d'adaptation de l'AFPN et son enthousiasme à explorer de nouvelles initiatives commerciales sont impressionnants et peuvent améliorer la qualité de vie des membres de nos communautés.



Conseiller Miguel Cocoo

Administrateur (Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Québec)

Première élection au conseil
d'administration : **2025**

Le conseiller Miguel Cocoo effectue actuellement son premier mandat de quatre ans en tant que conseiller au Conseil des Atikamekw de Wemotaci. Il est responsable des finances et de l'administration, du dossier de la gouvernance et des projets d'autonomie gouvernementale. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. C'est son intérêt pour la finance et l'autonomie financière des Premières Nations qui l'a motivé à rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN. Le conseiller Cocoo souhaite encourager les jeunes à s'impliquer davantage dans le leadership et la gouvernance autochtones. En s'engageant auprès de l'AFPN, il espère apporter des visions novatrices à la communauté autochtone d'expression francophone concernant les opportunités d'investissement et de financement offertes par l'AFPN.



Conseiller Louis LeDoux

Administrateur (Mistawasis Nêhiyawak, Saskatchewan)

Première élection au conseil
d'administration : **2025**

Le conseiller Louis LeDoux effectue son premier mandat de quatre ans en tant que conseiller pour Mistawasis Nêhiyawak. Titulaire d'un baccalauréat en éducation, il est responsable des dossiers de l'éducation, des communications et de l'habitation. Il a servi sa communauté à divers titres pendant 27 ans en tant que directeur d'école, directeur de l'éducation, coordonnateur de l'enseignement

postsecondaire, coordonnateur du développement de la main-d'œuvre et directeur des opérations. Il a également été membre du comité d'audit financier et du Mistawais Legacy Trust. Il a siégé au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations de février 2020 à 2025. Le conseiller LeDoux a été motivé à rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN pour aider les gouvernements des Premières Nations à progresser vers une plus grande indépendance financière. Il souhaite que les autres Premières Nations comprennent que le modèle d'emprunt groupé de l'AFPN permet d'accéder à des capitaux à des conditions favorables et encourage les conseils et les directeurs à s'informer davantage sur les offres des institutions relevant de la Loi sur la gestion financière des premières nations.



Conseillère Veronica McGinnis

Administratrice (Osoyoos Indian Band, Colombie-Britannique)

Première élection au conseil
d'administration : **2012**

La conseillère Veronica McGinnis en est à son quinzième mandat consécutif de deux ans en tant que conseillère d'Osoyoos Indian Band et préside le comité d'examen des demandes de l'AFPN. Elle est chargée du dossier de la santé et des services sociaux, et assure la liaison entre l'administration d'Osoyoos, le centre culturel Nk'Mip et le vignoble Inkameep. Forte de plus de 25 ans d'expérience dans le renforcement du tissu social de la communauté des Premières Nations, elle privilégie les mesures préventives visant à améliorer le mieux-être physique, émotionnel et mental. La conseillère McGinnis souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN est une ressource précieuse pour aider les communautés à devenir autonomes.



Conseiller Michael Paul

Administrateur (Première Nation Wasoqopa'q, Nouvelle-Écosse)

Première élection au conseil
d'administration : **2021**

Le conseiller Michael Paul est conseiller de la Première Nation Wasoqopa'q, qui comprend six communautés s'étendant sur 300 km, de Halifax à Yarmouth, le long de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Élu depuis 2002, ses dossiers comprennent la formation et l'éducation, le développement économique et les finances. Fort de 20 ans d'expérience en matière de gouvernance, le conseiller Paul sait par expérience que grâce à l'éducation et à une gestion financière avisée, les communautés et leurs membres peuvent se développer, s'épanouir et prospérer. Il a été motivé à rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN parce qu'il croit en sa mission et souhaite participer à son développement. Le conseiller Paul souhaite que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN offre aux communautés des options de financement à des taux plus avantageux que ceux proposés par les banques commerciales.



Conseillère Dawn Styran

Administratrice (Première Nation Leq'á:mel, Colombie-Britannique)

Première élection au conseil
d'administration : **2021**

La conseillère Dawn Styran est conseillère de la Première Nation Leq'á:mel et préside le comité d'audit de l'AFPN. Ses responsabilités actuelles au sein du conseil comprennent les services à l'enfance et à la famille. En tant que travailleuse sociale agréée, la conseillère Styran s'efforce de proposer des programmes sociaux pertinents au sein de sa communauté. Elle souhaite que les membres sachent que l'AFPN ne se contente pas de prêter de l'argent, elle aide les communautés à se prendre en main pour se développer selon leurs propres conditions et de la manière qui leur convient le mieux.

Ce que nous faisons

À PROPOS DE L'AFPN

L'AFPN est une société de services financiers à but non lucratif dirigée et gérée à 100 % par les *Premières Nations*, mandatée en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (2005) (la Loi), qui offre des services de financement, de gestion des investissements et de conseil en matière de capital à des conditions avantageuses aux gouvernements des Premières Nations au Canada.

En 1992, un groupe de dirigeants des Premières Nations a imaginé une institution détenue et gérée par des Autochtones afin de leur donner accès aux mêmes financements que ceux dont bénéficient les autres niveaux de gouvernement au Canada, dans le but de bâtir des communautés sécuritaires, saines et prospères pour les générations à venir.

Notre objectif est de permettre aux gouvernements des Premières Nations d'accéder à des prêts et à des opportunités d'investissement aux meilleurs taux possibles.

NOS SERVICES

L'AFPN aide les Premières Nations à répondre à leurs besoins financiers et d'investissement dans trois domaines clés, notamment :

- ✓ **Services de financement** : l'AFPN lève des fonds à court et à long terme à faible coût sur les marchés financiers pour le compte de ses membres emprunteurs, afin de financer les priorités de leurs communautés, notamment des projets d'infrastructure, de développement économique, foncier et social.
- ✓ **Services d'investissement** : nous proposons à nos membres investisseurs des options d'investissement flexibles, à faible risque et à haut rendement.
- ✓ **Services de conseil** : nous offrons aux Premières Nations un soutien en matière de planification financière c'est-à-dire restructuration de la dette.

L'AFPN ne prélève pas de frais, nos taux d'intérêt sont bien inférieurs au taux préférentiel bancaire et nous proposons des durées de financement plus longues. Notre objectif est de garantir un accès continu et équitable à un financement abordable aux Premières Nations du Canada relevant de la Loi sur la gestion financière des premières nations.

FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES

L'AFPN collabore avec ses membres pour cerner leurs priorités communautaires, évaluer leur capacité d'emprunt et déterminer les sources de revenus autonomes admissibles pouvant servir à garantir le financement.

DEVENIR MEMBRE EMPRUNTEUR

1. La communauté des Premières Nations demande à être assujettie à la Loi. Plus de 65 % des nations ont choisi d'y adhérer.
2. La Première Nation collabore avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations pour obtenir un certificat de rendement financier.
3. La Première Nation adopte une résolution du conseil/résolution pour demander à devenir membre emprunteur de l'AFPN.
4. Le conseil d'administration de l'AFPN examine et approuve toutes les demandes d'adhésion et de prêt.

COMMENT NOUS SOMMES PLUS FORTS ENSEMBLE

Le personnel de l'AFPN travaille avec les Premières Nations pour comprendre leurs sources de revenus, déterminer le niveau d'endettement supportable et fournir au chef et au conseil une estimation de leur capacité d'emprunt. Nous avons établi d'excellentes relations avec nos consortiums bancaires, nos investisseurs et, surtout, nos membres.

DEVENEZ MEMBRE INVESTISSEUR

Contactez directement l'AFPN : aucun rendez-vous n'est nécessaire et aucun processus de certification n'est requis pour les membres investisseurs. Nous travaillerons avec vous pour déterminer les options d'investissement qui correspondent à vos objectifs.

L'AFPN lève des capitaux là où les banques, les provinces et les collectivités locales le font – sur les marchés financiers – et y parvient avec succès depuis 2014, ayant levé plus de 4,4 milliards de dollars à ce jour

LE FINANCEMENT DE L'AFPN CONTRIBUE À HAUTEUR DE 9,3 G\$ À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Total des prêts :

4,41 milliards
de dollars

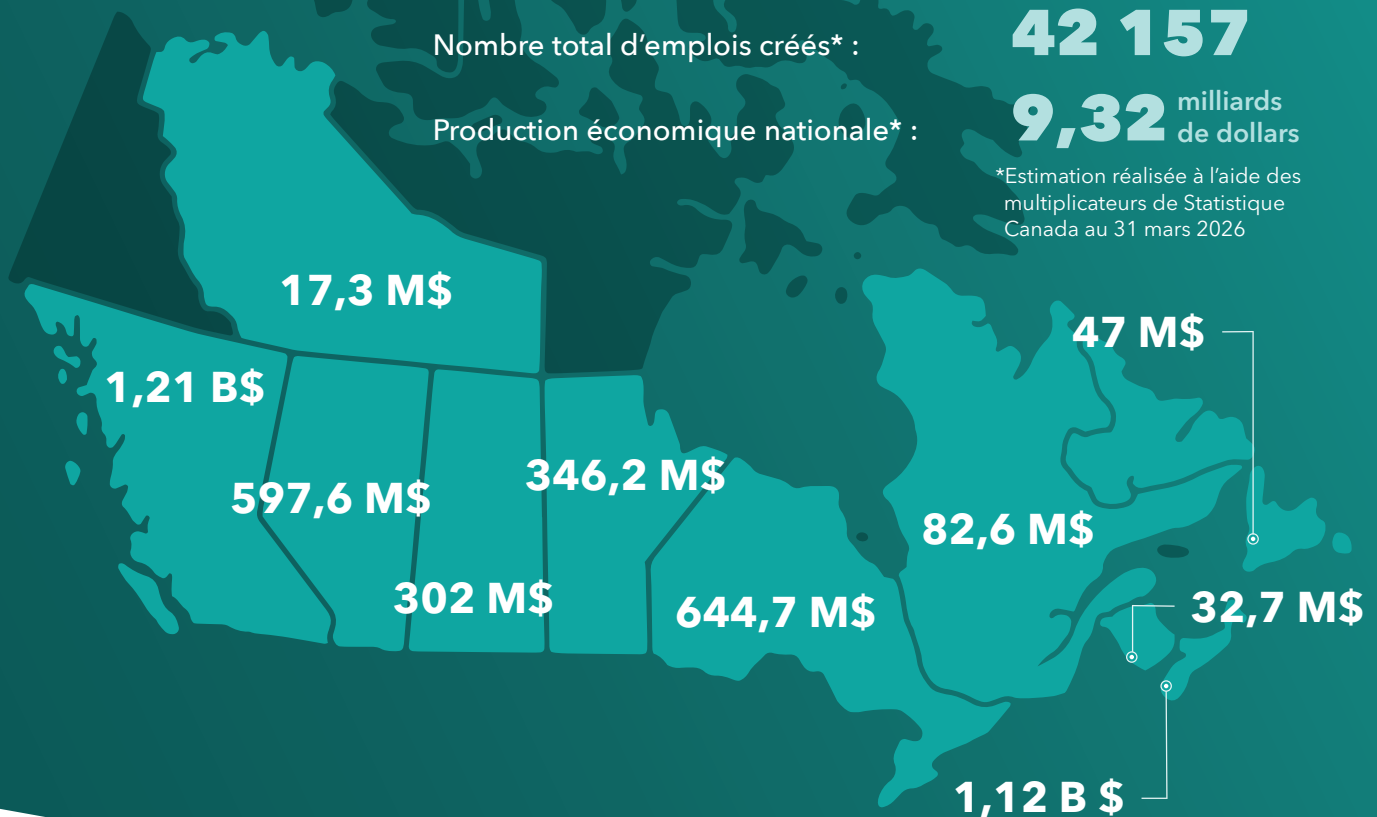
Nombre total d'emplois créés* :

42 157

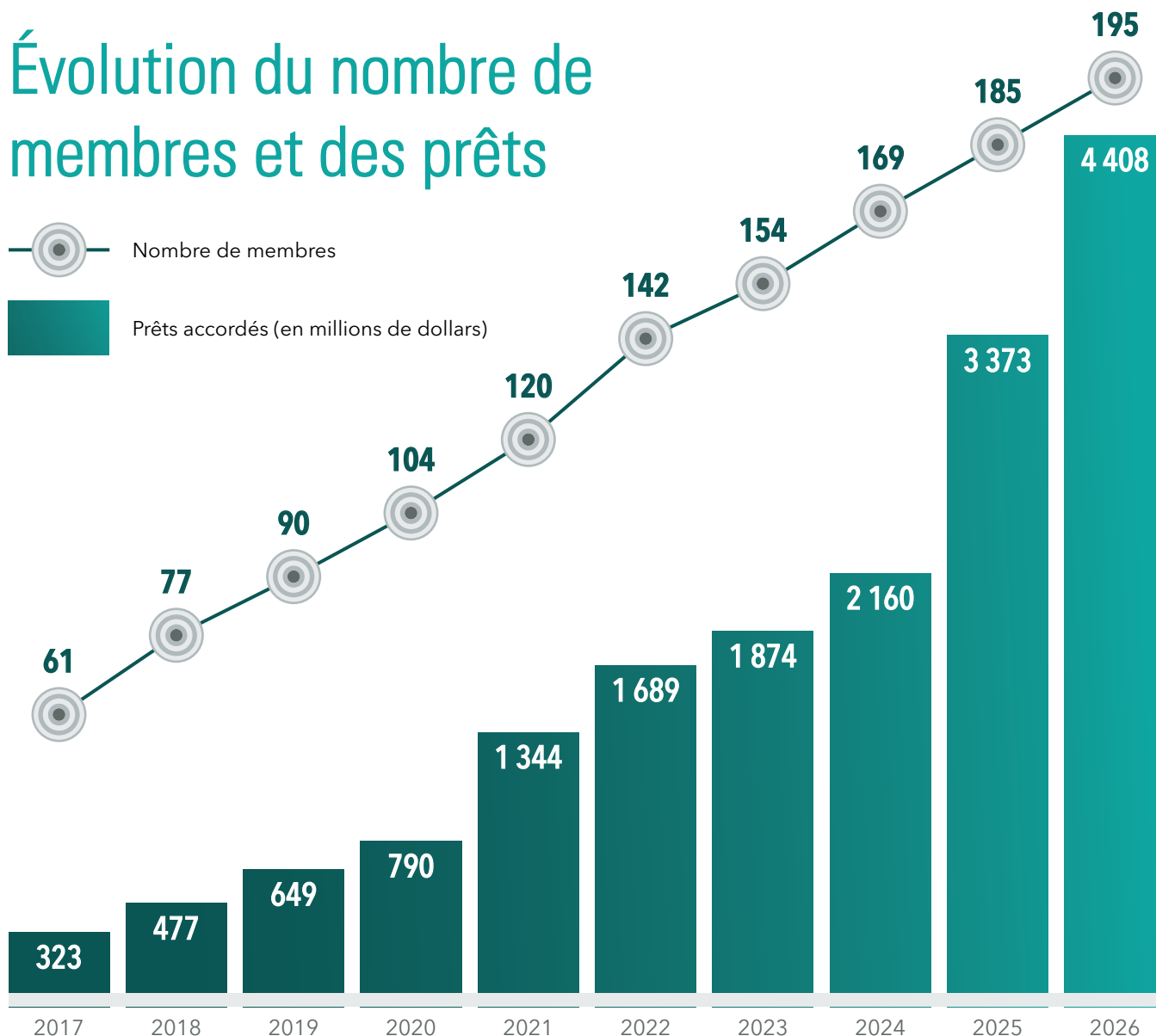
Production économique nationale* :

9,32 milliards
de dollars

*Estimation réalisée à l'aide des
multiplicateurs de Statistique
Canada au 31 mars 2026



Évolution du nombre de membres et des prêts



« L'accès à des capitaux abordables est l'ingrédient clé de l'autosuffisance économique des Premières Nations. L'AFPN est la seule organisation des Premières Nations au monde à mobiliser des capitaux privés pour financer un modèle d'emprunt commun permettant aux nations d'accéder au financement de projets communautaires. Il s'agit d'une véritable réconciliation économique en action. »

Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN

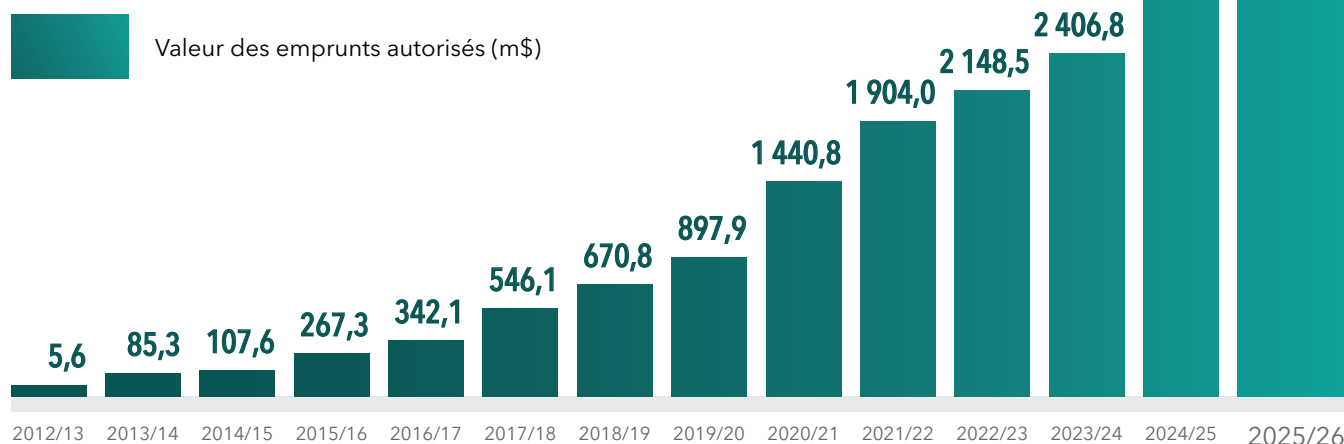
Emprunts autorisés

La croissance des emprunts autorisés témoigne d'une tendance claire : de plus en plus de Premières Nations reconnaissent les avantages du financement offert par l'AFPN pour réaliser leurs projets et concrétiser leur vision d'avenir. Au cours des dernières années, cette croissance s'est accélérée de façon importante, alors que les Nations prennent davantage en main leur développement économique et investissent dans des priorités qui généreront des retombées durables pour les générations futures.

Cette croissance soutenue reflète la solidité du cadre de gestion financière, la confiance que les Nations accordent à l'AFPN et le besoin grandissant d'avoir accès à des capitaux à long terme à coût abordable pour soutenir les infrastructures et le développement économique dirigés par les Premières Nations. Elle témoigne également d'un mouvement collectif fondé sur l'autodétermination, la planification à long terme et la prospérité des générations futures.

Croissance de la valeur des lois d'emprunt autorisées

Au 31 mars 2026



Principaux éléments concernant les émissions et les notations

DÉBENTURES

3 émissions

Nombre de débetures émises en 2025-2026

1 270 000 000 \$

Valeur en dollars des débetures émises en 2025-2026

3,94%

Taux d'intérêt moyen pondéré
des émissions en 2025-2026

4 355 000 000 \$

Valeur en dollars de l'ensemble des
débentures émises à ce jour

45

Nombre de règlements d'emprunt financés par des débetures émises en 2025-2026

NOTATIONS DE CRÉDIT

AA- (Stable) / Aa3 (Stable) / AA (Faible), Stable

S&P Global
Notations

Notations
Moody's

Morningstar
DBRS

PAPIER COMMERCIAL

900 000 000 \$

Taille du programme

Bimensuel

Présence sur le marché

**Préférence de
30 jours**

Durée

450 000 000 \$

Montant type d'émission

NOTATIONS DE CRÉDIT

R-1 (Moyen)

Morningstar DBRS





Protection des membres et des investisseurs

L'AFPN utilise un modèle d'emprunt commun qui permet aux membres d'emprunter aux mêmes taux au sein d'une même débenture, ce qui garantit l'équité pour tous. En misant sur notre solide feuille de route et nos cotes de crédit de qualité investissement, nous offrons à nos membres un accès à du financement abordable pour leurs projets.

Afin de protéger nos membres, nous avons mis en place des mesures de protection :

- **L'approbation unanime du conseil d'administration** est requise pour chaque demande de prêt.
- **Des ratios minimaux de couverture du service de la dette (RCSD)** sont utilisés pour :
 - calculer la capacité d'emprunt;
 - Intégrer une sensibilité à une diminution des revenus affectés en garantie, sans compromettre la capacité du membre à effectuer les remboursements du prêt;
 - et assurer le suivi du rendement des revenus affectés en garantie par rapport au ratio de couverture du service de la dette (RCSD) réel tout au long de la durée du prêt.
- **Les revenus affectés en garantie** sont versés directement à l'AFPN à partir de la source afin de couvrir les paiements du prêt. Les sommes excédentaires au-delà des paiements requis sont retournées au membre.

- **Santé des sources de revenus** : depuis 2014, les revenus affectés en garantie versés à l'AFPN ont dépassé de plus de 3,5 fois les obligations annuelles liées aux intérêts.
- **Autres revenus disponibles** : l'AFPN prélève environ 531 millions de dollars sur les 2,8 milliards de dollars de revenus autonomes de ses membres. Un membre est tenu de remplacer une source de revenus non performante par une source performante, si nécessaire.
- **Fonds de réserve** : l'AFPN retient 5 % de chaque prêt à titre de protection contre le défaut de paiement des membres.
 - Le solde du fonds de réserve permet de couvrir les paiements d'intérêts pendant 18 mois, si nécessaire.
 - Le fonds de réserve est remboursé au membre, majoré des intérêts, lorsque le prêt est remboursé.
- **Fonds de prévoyance** : disponible pour soutenir les remboursements de prêts des membres emprunteurs en cas de choc économique généralisé.

L'AFPN n'a jamais eu un membre en défaut de remboursement d'un prêt ni eu à mettre en œuvre l'une de ses protections, ce qui montre la solidité de notre modèle

Investir dans l'AFPN, c'est investir dans le développement durable



L'AFPN est une organisation à but non lucratif dirigée par les Premières Nations qui se consacre au financement des priorités communautaires dans le but d'assurer la prospérité économique. L'objectif, la mission et le mandat de l'AFPN s'inscrivent naturellement dans la catégorie des investissements durables. De nombreux investisseurs reconnaissent qu'un investissement dans l'AFPN répond à bon nombre de leurs critères en matière d'investissement social, durable et/ou à impact, car l'AFPN se concentre sur le financement de projets autochtones à des taux abordables, et nos dernières émissions ont été classées « durables » par Bloomberg.

Lancés en 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont devenus un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir que d'ici 2030, tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité. L'importance des ODD s'est rapidement répandue sur les marchés financiers mondiaux, de nombreux investisseurs exigeant qu'une partie de leurs portefeuilles d'investissement soit constituée de titres reflétant ces objectifs. Cet ensemble de placements est connu sous l'appellation environnement, social et gouvernance (ESG).

Les projets des membres que nous finançons incarnent ces catégories : qu'il s'agisse d'un parc éolien pour une production d'énergie plus propre, de logements sécuritaires et abordables dans les communautés pour améliorer les conditions de vie, ou d'un projet de développement économique dont les bénéfices sont réinvestis dans des programmes communautaires d'éducation, de santé et de services sociaux, ces projets définissent notre travail commun visant à bâtir des communautés fortes et durables pour les générations futures.

L'AFPN a reçu le prix « Environmental Finance Sustainable Debt Award » dans la catégorie « Obligation durable de l'année - Agence » pour l'émission de juin 2025, qui a financé directement l'investissement de la Nation Haisla dans le projet Cedar LNG, le premier projet de GNL à faible émission de carbone au monde détenu majoritairement par des Autochtones. L'émission a été saluée pour ses « objectifs sociaux et environnementaux clairement définis », et qualifiée d'« obligation durable de grande valeur ». L'émission a également été saluée pour « son ambition, son authenticité et son puissant récit social, finançant un projet de GNL détenu majoritairement par des Autochtones, le premier du genre, qui apporte des avantages substantiels à la Nation Haisla ».



Compte d'épargne à intérêt élevé (CEIE)

- Flexibilité : dépôts et retraits selon vos besoins
- Placez les fonds dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat ou pendant que vous réfléchissez à la manière de les faire fructifier pour générer un revenu passif

Investir avec nous

L'AFPN propose des taux d'investissement avantageux à ses membres investisseurs, tant pour ses options flexibles que pour ses options à terme fixe. Conformément à la même méthodologie que celle appliquée à nos programmes de prêt, nous ne facturons pas de frais pour les dépôts, les retraits ni de frais de gestion d'investissement majorés. Les services d'investissement sont ouverts aux organisations autochtones ainsi qu'aux communautés.

Investment Funds

- Large gamme de fonds adaptés à vos objectifs d'investissement spécifiques en partenariat avec l'Autorité financière municipale de la Colombie-Britannique

Fonds obligataire

- Priorité à la qualité maximale et à la diversification
- Durée moyenne jusqu'à l'échéance : 2,9 ans
- 24 mois - 5 ans

Fonds hypothécaire

- Priorité aux investissements dans des prêts hypothécaires commerciaux privés
- Durée moyenne jusqu'à l'échéance : 3,0 ans
- 3 ans et plus

Fonds DMAC

- Axé sur une large diversification entre les titres à revenu fixe, les actions et les placements alternatifs
- Convient à un investissement à long terme
- 10 ans et plus

Placements immobilisés (CPG)

- Options immobilisées pour les cas où les fonds ne sont pas nécessaires pendant 6 mois ou plus
- Taux de rendement garanti pour la durée du placement

Initiatives en cours



Le budget fédéral canadien de 2025 a marqué une avancée significative dans l'élargissement de l'accès à des capitaux abordables pour les groupes autochtones par l'intermédiaire de l'AFPN.

Bien que ce budget comprenne des coupures difficiles qui auront sans aucun doute un impact sur l'ensemble des Premières Nations et des Canadiens, il prévoit également des investissements qui ouvrent la voie à de nouvelles

opportunités pour nos communautés. Ces investissements ciblés ont le potentiel de soutenir la prospérité et de faire progresser l'autodétermination de manière significative.

Trois des initiatives prioritaires clés de l'AFPN ont été reconnues, ce qui témoigne de la réputation de confiance et de la solidité de notre travail ainsi que de notre mandat visant à autonomiser les Premières Nations. Il s'agit des initiatives suivantes.



1. L'intention du Canada de modifier la Loi sur la gestion financière des premières nations (2005) et permettre à l'AFPN d'accorder des prêts à des entités à vocation spéciale* (EVS*) détenues par des Autochtones

Problématique : Actuellement, l'AFPN ne peut prêter directement qu'aux gouvernements des Premières Nations. Si l'AFPN pouvait prêter aux EVS, cela pourrait se traduire par un accès équitable au capital et à la prospérité pour un plus grand nombre de nations. Chaque nation, grande ou petite, pourrait avoir accès au financement nécessaire pour se développer, participer à des projets d'envergure et connaître une plus grande prospérité économique.

Opportunité : cet amendement crucial permettra à l'AFPN d'accorder des prêts à des EVS détenues par des Autochtones et améliorera encore l'accès au capital pour les groupes autochtones souhaitant participer à des projets de développement économique et de mise en valeur des ressources.

***Entités à vocation spéciale :** entité juridique distincte, société en commandite, personne morale ou société créée dans le but d'investir dans un projet commercial spécifique



2. L'intention du Canada d'étudier la mise en place d'un projet pilote de filet de sécurité en matière de cautionnement et de garantie** pour les entrepreneurs des Premières Nations situés dans les réserves

Problématique : les entrepreneurs des Premières Nations, situés dans les réserves, ne peuvent pas signer d'accord d'indemnisation exécutoire ; sans ces accords, ils ne peuvent pas obtenir d'assurance cautionnement et de garantie, condition préalable à la participation à pratiquement tous les grands projets de logement, d'infrastructure et d'exploitation des ressources.

Opportunité : ce projet pilote permettrait aux entreprises de construction situées dans les réserves d'obtenir une assurance cautionnement et garantie et remédierait aux inégalités découlant de l'article 89 de la Loi sur les Indiens. Cette intention témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de supprimer les obstacles inéquitables, ce qui créera les conditions permettant aux entreprises des Premières Nations de se développer et de croître sur un pied d'égalité avec les autres entreprises canadiennes.

****Cautionnement et assurance de garantie :** garantie financière fournie par un assureur qui garantit qu'une entreprise ou un particulier s'acquittera de toutes ses obligations légales.



3. Étudier la possibilité d'un projet pilote autonome visant à monétiser les transferts du gouvernement fédéral

Problématique : le Canada budgétise actuellement la totalité du coût d'un actif en une seule fois. Cela revient à économiser le coût total de la construction de votre maison avant de pouvoir commencer le projet, ce qui peut prendre des années, et au fil du temps, les coûts de construction continuent d'augmenter en raison de l'inflation. La construction d'actifs devient plus coûteuse, ce qui signifie que l'on peut construire moins, et l'écart en matière d'infrastructures entre les Premières Nations et le reste du Canada continue de se creuser.

*****Monétisation :** plutôt que d'économiser d'avance la totalité du montant nécessaire à un actif, les transferts annuels de capitaux seraient utilisés pour financer l'actif à construire dès maintenant, par le biais d'un prêt hypothécaire ou d'un emprunt, puis les remboursements seraient effectués au fil du temps à partir de ces transferts de capitaux.

Opportunité : un projet pilote de monétisation*** démontrerait l'intérêt de transformer les transferts de capitaux en investissements immédiats. Cette approche permettrait d'accélérer les progrès visant à réduire l'écart croissant en infrastructures, qui s'élève à 349,2 milliards de dollars. Elle permettrait de construire davantage d'infrastructures dès aujourd'hui, tout en nous protégeant contre la flambée des coûts, le sous-financement chronique et la croissance démographique au sein de nos nations.

DES ACTES PLUTÔT QUE DES INTENTIONS

Toutes ces initiatives, qui visent à soutenir l'autodétermination et à répondre à l'urgence de combler l'écart en infrastructures dans nos nations, sont les bienvenues. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une action urgente pour soutenir la mise en œuvre de ces amendements et projets pilotes et pour mettre sur un pied d'égalité les groupes autochtones et le reste du Canada.



Projets vedettes de nos membres

Le marché de Glooscap Landing : de la mer à la communauté

Localisation : Nouvelle-Écosse

Nation : Première Nation de Glooscap

Financement total de l'AFPN :

2,6 M\$

Estimation des emplois créés :

13

Située entre les villes de Wolfville et Windsor, et façonnée par les eaux puissantes de la baie de Fundy et du bassin de Minas, la Première Nation de Glooscap est une fière communauté mi'kmaq enracinée à Glooscap 35, Mi'kma'ki (Nouvelle-Écosse). Bien qu'officiellement reconnue comme communauté en 1984, le peuple Mi'kmaq a parcouru, habité et pris soin de ces terres pendant des milliers d'années, guidé par les rivières, les marées et les enseignements transmis de génération en génération.

Le nom de la Nation rend hommage au héros culturel Kluskap, dont on dit qu'il a créé le peuple Mi'kmaq et les principes d'une vie en harmonie avec le monde naturel. Ses enseignements reflètent la vision actuelle de la communauté : vivre en accord avec les sept enseignements sacrés: l'amour, le respect, le courage, l'honnêteté, la sagesse, l'humilité et la vérité. Kluskap a un jour demandé aux animaux, aux poissons et aux plantes de subvenir aux besoins du peuple Mi'kmaq. Aujourd'hui, la Première Nation Glooscap perpétue cet héritage de réciprocité, en veillant à ce que les décisions prises aujourd'hui renforcent la communauté pour les générations à venir.



ESG ODD



Une vision ancrée dans l'autodétermination

Les investissements stratégiques réalisés par les dirigeants sont devenus la pierre angulaire de l'approche à long terme de Glooscap en matière de mieux-être communautaire et d'indépendance économique. Au printemps dernier, le secteur du développement économique de la Nation, Glooscap Ventures, a inauguré The Market at Glooscap Landing, un projet emblématique de 370 m² qui témoigne de son engagement en faveur de l'autosuffisance économique.

Situé à la sortie 8A de l'autoroute 101 à Hantsport, ce marché vient compléter la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer de la Nation : il relie la pêche locale, la transformation au sein de la Yarmouth Bar Fisheries, propriété de la Nation, et désormais la vente directe aux consommateurs. Avec environ 16 000 véhicules passant par le site chaque jour, le marché est en voie de prospérer tout en mettant en avant les créateurs, boulangers et artisans locaux. Les visiteurs sont accueillis par des fresques murales « La vie en mer » peintes par des artistes locaux, offrant une expérience culturelle authentique qui reflète l'identité et la fierté de la communauté.

Investir dans la communauté, renforcer l'avenir

Depuis la création de Glooscap Ventures, 7,6 millions de dollars ont été reversés à la Nation, dont 2,4 millions investis directement dans les infrastructures communautaires. Le marché abrite également une banque alimentaire sur place, garantissant à tout membre dans le besoin l'accès à de la nourriture et à des produits de première nécessité. Pour ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire, un programme de bons alimentaires permet aux membres de faire leurs courses au marché dans la dignité et en toute simplicité.

« C'est ainsi que nous prenons soin les uns des autres », a déclaré le chef Sidney Peters.
« C'est ainsi que nous construisons un avenir dont nos petits-enfants pourront être fiers. »



Les projets de marché estival en plein air, de serre sur place, d'aire de jeux et de salle de réunion communautaire reflètent encore davantage l'engagement de la Nation à créer des espaces qui favorisent la culture, les liens et les opportunités.

Une infrastructure conçue pour une résilience à long terme

Le marché de Glooscap Landing a été conçu dans un souci de durabilité et de résilience opérationnelle. La structure orientée vers le sud, inspirée d'une grange, est équipée de panneaux solaires installés sur le toit et d'un système de stockage par batterie. Ce système d'énergie renouvelable permet au marché de rester pleinement opérationnel en cas de coupures de courant provinciales, garantissant ainsi un accès ininterrompu à des aliments frais tant pour la communauté que pour l'ensemble de la vallée d'Annapolis.

Il s'agit d'un investissement tourné vers l'avenir, qui protège la communauté aujourd'hui tout en la préparant aux défis de demain.

Un partenariat au service de la prospérité à long terme

L'AFPN est fière d'avoir financé le site d'origine de Glooscap Landing grâce à un prêt de 3,5 millions de dollars, puis d'avoir soutenu l'acquisition par la Nation de Yarmouth Bar Fisheries avec 4,2 millions de dollars, et aujourd'hui le développement du marché avec 2,6 millions de dollars supplémentaires. Ces investissements ont créé des emplois significatifs, renforcé les infrastructures locales et élargi les opportunités dont bénéficieront les membres de Glooscap pendant des générations.

« Le fait d'avoir un partenaire financier dirigé par des Autochtones fait une grande différence », a déclaré Michael Peters, conseiller de la Première Nation de Glooscap. « Il y a d'autres retombées concrètes pour la communauté, au-delà de la simple génération de profits et d'emplois, et l'AFPN partage cette vision. »



Projets vedettes de nos membres

Kwe Kwe à Nikinan « Notre lieu »

Localisation : Alberta
Nation : Première Nation de Fort McMurray 468

Financement total de l'AFPN :

26,3 M\$

Estimation des emplois créés :
225

À quarante minutes au sud de Fort McMurray, le long des anciennes routes qui reliaient autrefois les familles, les terrains de piégeage et les partenaires commerciaux, se trouve la Première Nation de Fort McMurray 468, une communauté Nistawâyâw (Cri) et Chipewyan comptant environ 1 100 membres. Membre de la vaste famille linguistique algonquienne, la plus importante de l'île de la Tortue, et signataire du Traité n° 8 depuis 1899, la Nation continue d'assumer ses responsabilités envers la terre et les générations futures.

Leurs communautés – Clearwater 175, Gregoire Lake (Willow Lake) 176, Gregoire Lake 176A ; et Gregoire Lake 176B près d'Anzac – restent des lieux où des générations se sont rassemblées, ont chassé, élevé leurs familles et célébré leurs cérémonies. Ces terres ne sont pas seulement un foyer. Elles constituent le fondement de la souveraineté et de l'avenir économique de la Nation.



Guidés par le wâhkotowin : une vision du monde fondée sur la parenté

Au cœur de la vision du monde des Cris se trouve le wâhkotowin, la compréhension que toutes les relations sont liées. Les gens, la terre, l'eau, les animaux et les esprits sont étroitement liés dans une responsabilité partagée.

Ce principe guide la Première Nation de Fort McMurray 468 dans la construction d'un avenir où la force culturelle et l'indépendance économique avancent de pair. Grâce à la sagesse de ses aînés et à la détermination de ses dirigeants, la Nation façonne une prospérité à long terme en veillant à ce que les générations futures héritent non seulement d'opportunités, mais aussi d'une patrie florissante et autonome.

Sa vision est claire : la croissance économique doit servir le peuple, protéger la terre et renforcer la nation pour les générations à venir.

Nikinan : un foyer pour les générations à venir

Cette vision a pris forme à Indian Beach, un haut lieu culturel où la communauté se rassemble depuis longtemps pour honorer la tradition et célébrer son identité grâce à la création d'un centre communautaire polyvalent de 3 800 m² : Nikinan (Notre Lieu).

« Nous avons construit quelque chose d'audacieux. Quelque chose de permanent. Quelque chose qui soit digne de notre peuple. Un espace où nos petits-enfants amèneront un jour leurs propres petits-enfants et diront : « C'est ici que vivent nos histoires. » Bienvenue à Nikinan – notre foyer. »

Conseillère Samantha Whalen,
Première Nation de Fort McMurray 468

Nikinan est plus qu'un simple bâtiment. C'est une déclaration de souveraineté, l'expression physique d'une nation et un investissement pour les sept prochaines générations.

Une architecture qui reflète l'identité

Conçu avec fierté et intention, Nikinan se dresse comme le cœur de la Nation, un lieu où l'administration, la culture, le mieux-être et la vie communautaire se rejoignent. À l'intérieur, le bâtiment rend hommage à chaque génération. Un salon réservé aux aînés offre un espace digne propice à

la réflexion et au partage des connaissances. Un centre pour les jeunes, doté d'une aire de jeux intérieure, garantit que les plus jeunes grandissent dans un environnement imprégné de culture, de sécurité et de vie communautaire. Une zone de remise en forme offre une vue imprenable sur le lac, ancrant le mieux-être dans le lien avec la terre, tandis qu'une salle de sport entièrement équipée sert également de lieu de rassemblement pour les événements communautaires, les réunions de gouvernance et les célébrations.

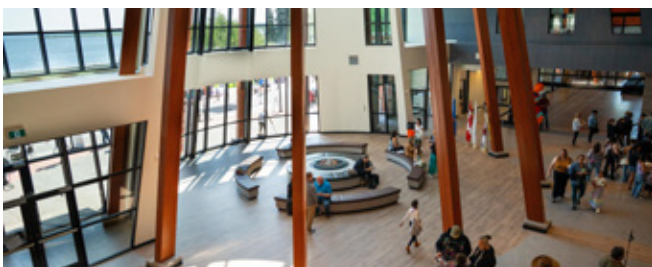
De l'extérieur, les visiteurs sont accueillis par une impressionnante structure en forme de tipi avec un feu alimenté au gaz en son centre, un reflet moderne des feux sacrés qui ont toujours brûlé dans les maisons traditionnelles. Elle symbolise la chaleur, l'appartenance et la communauté.

Des principes communs, un objectif commun

Pour donner vie à Nikinan, la Nation a cherché un partenariat plutôt qu'une simple transaction. Elle s'est tournée vers l'AFPN pour obtenir un financement de 26,3 millions de dollars, une collaboration qui a créé environ 225 emplois pendant la phase de construction et renforcé les fondements économiques de la Nation. L'AFPN a également soutenu le nouveau centre de santé de la Nation avec un prêt supplémentaire de 5,2 millions de dollars, contribuant ainsi à faire avancer sa vision à long terme pour le mieux-être et la souveraineté de la communauté.

L'alignement entre la Nation et l'AFPN est indéniable. L'un des principes directeurs de la Première Nation Fort McMurray 468 est « Donner aux membres les moyens de choisir la direction de leur flèche... » – une philosophie qui reflète l'engagement de l'AFPN à « Donner aux Premières Nations les moyens de construire leur propre avenir selon leurs propres conditions ».

Ensemble, ces efforts vont au-delà des infrastructures. Ils représentent un investissement générationnel dans l'autodétermination, un avenir où la culture, la gouvernance et la puissance économique progressent de concert, garantissant que l'histoire de la Première Nation de Fort McMurray 468 continue de s'écrire pour les générations à venir.



Projets vedettes de nos membres

La Bannik : un lieu de rencontre dédié à la culture, aux liens sociaux et à la communauté

Localisation : Québec
Nation : Première Nation de Timiskaming

Financement
total de l'AFPN :
13,1 M\$

Estimation des
emplois créés :
55

Au nord de la tête du pittoresque lac Timiskaming, là où la rive s'incurve vers Notre-Dame-du-Nord et le site historique de traite des fourrures d'Obadjiwan-Fort Témiscamingue, les membres de la Première Nation de Timiskaming continuent de parcourir les terres que leurs ancêtres connaissaient bien. Cette nation algonquine, qui compte plus de 3 100 membres, porte le nom de Sāging Anishinābeg, le Peuple de l'embouchure de la rivière, un nom façonné par les eaux qui les ont toujours nourris.

Créée en vertu de la Loi de 1851, leur territoire traditionnel s'étend sur ce qui est aujourd'hui le Québec et l'Ontario, un lieu où les familles se rassemblaient, où les routes commerciales bouillonnaient de vie et où les enseignements se transmettaient de génération en génération. Ces terres ont été le théâtre d'innombrables saisons de déplacements, de cérémonies et de liens, une histoire vivante perpétuée par la Nation.



Un retour aux sources grâce à La Bannik

Aujourd'hui, la Nation revient en force sur ces terres ancestrales grâce à l'acquisition de La Bannik, un complexe touristique, un restaurant et un terrain de camping très appréciés, réputés pour leur hospitalité chaleureuse et leurs chalets au bord du lac. Ce retour n'est pas simplement une initiative commerciale, c'est un retour aux sources, un pas vers les terres qui se sont toujours souvenues d'eux.

« Nous bouclons aujourd'hui la boucle de l'histoire et nous retournons sur notre territoire traditionnel, là où nos ancêtres se rassemblaient, faisaient du commerce et subvenaient aux besoins de notre peuple. Et aujourd'hui, nous reprenons la place qui nous revient dans le commerce, les échanges et la gestion de cette région », Conseiller McBride, Première Nation de Timiskaming

La Bannik propose un bistrot, un spa et des activités tout au long de l'année qui invitent les familles, les voyageurs et les membres de la communauté à découvrir le territoire en toutes saisons, un paradis pour les amoureux de la nature. Derrière ces offres se cache un objectif plus profond : une vision de la prospérité fondée sur la force culturelle. En investissant dans des opportunités générant des revenus autonomes, la Nation construit un avenir où son peuple peut s'épanouir tout en restant ancré dans son identité et ses traditions.

Accueillir les visiteurs sur le territoire algonquin

Cet hiver a attiré un nombre record de visiteurs, motoneigistes, randonneurs en raquettes et familles en quête de la beauté tranquille du lac dans son calme glacé. Des visiteurs venus de toute la région, de tout le pays et de toute l'île de la Tortue sont accueillis dans un espace façonné par la présence et la gestion des Algonquins.



« C'est plus qu'un investissement. C'est un acte d'endurance, de résilience et d'autodétermination. Cela affirme que nous sommes toujours là, assumant nos responsabilités envers la terre et les générations futures », Chef Vicky Chief, Première Nation de Timiskaming

Grâce à La Bannik, la Nation renforce sa langue, sa culture et ses traditions tout en offrant une expérience touristique autochtone qui honore à la fois le passé et la voie à suivre. C'est un lieu où l'on peut partager des histoires, où les jeunes peuvent apprendre des aînés, et où les visiteurs peuvent ressentir l'esprit de la terre qui abrite les Sāgīng Anishinābe depuis des temps immémoriaux.

Des partenariats fondés sur la confiance

« Dès le début, j'ai su que l'AFPN serait un vecteur très important pour mener ce projet à bien », a déclaré Richard Kearney, directeur général de la Première Nation de Timiskaming. « Après mes premières discussions avec l'AFPN, j'ai eu toute confiance en les recommandant comme partenaire du projet. Lorsque nous avons présenté La Bannik à la communauté, l'AFPN a aidé à rassurer tout le monde sur le fait que cet accord avait été conclu avec la diligence requise et le plus haut niveau de professionnalisme. »

Grâce à un financement de 6,1 millions de dollars de l'AFPN et à la création d'environ 55 emplois, la Première Nation façonne un avenir où la prospérité économique et la renaissance culturelle vont de pair. Alors que la Première Nation de Timiskaming continue de se développer, La Bannik est prête à accueillir des générations, un lieu de culture, de communauté et de liens, ancré dans la riche histoire des Sāgīng Anishinābe.



Projets vedettes de nos membres

Henvey Inlet Wind : une énergie pour les générations futures

Localisation : Ontario
Nation : Première Nation de Henvey Inlet

Financement
total de l'AFPN :
117 M\$

Estimation des
emplois créés :
1 112

À environ 90 kilomètres au sud de Sudbury, en Ontario, sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron, se trouve la communauté anishinabek de la Première Nation de Henvey Inlet, une communauté dont les racines sont profondément ancrées dans les réseaux hydrographiques du lac Huron et de la rivière French, et qui est façonnée par les enseignements des Amikwa, le peuple du clan du Castor.

Les Amikwa sont connus pour être des bâtisseurs. Ils façonnent la terre avec intention. Ils créent dans un but précis. Ils nous rappellent que chaque structure que nous érigons doit honorer nos ancêtres qui nous ont précédés et les générations qui nous succéderont. C'est dans cet esprit que la Première Nation de Henvey Inlet s'est lancée dans un projet aussi vaste que les vents qui balayent la baie Georgienne.

Situé sur les terres de la réserve n° 2 de la Première Nation de Henvey Inlet, sur la rive nord-est de la baie Georgienne, se trouve Henvey Inlet Wind. Ce projet d'énergie propre de 300 MW transforme ces vents en électricité suffisante pour alimenter 100 000 foyers ontariens. Depuis d'innombrables générations, ces vents ont porté des histoires, des enseignements et des changements. Aujourd'hui, ils transportent de l'énergie.

ESG ODD



Exploiter le vent, honorer la terre

En partenariat avec Pattern Energy, la filiale de la Première Nation de Henvey Inlet, Nigig Power, s'est lancée dans l'un des plus grands projets d'énergie éolienne menés par une Première Nation au Canada. Le parc éolien de Henvey Inlet, composé de 87 éoliennes Vestas de 3,45 MW, est une puissante illustration de la gestion responsable des Anishinaabe, qui exploitent l'énergie de la terre d'une manière qui honore à la fois la tradition et l'innovation.

Une vingtaine de membres de la communauté assurent l'exploitation et la maintenance du site, qui a commencé à produire de l'électricité en 2019, et la Première Nation estime que plus de 100 emplois supplémentaires ont été créés grâce à l'expansion des programmes et des services soutenus par ce projet.

Depuis le début de l'exploitation, la Première Nation de Henvey Inlet a généré environ 7 millions de dollars par an. Conformément aux décisions prises par la communauté lors d'un référendum des membres, une partie de ces fonds est distribuée chaque trimestre à environ 600 membres par l'intermédiaire d'un fonds communautaire. Le reste des recettes est investi dans des infrastructures et des services qui reflètent les priorités et les valeurs culturelles de la Nation, des initiatives qui étaient autrefois hors de portée, mais qui façonnent aujourd'hui un avenir plus sain et plus autonome.

Une nouvelle ère de prospérité communautaire

Ces investissements sont visibles dans toute la communauté.

Une nouvelle caserne de pompiers, conçue dans un souci de flexibilité, sert également de lieu de rassemblement où les familles, les aînés et les jeunes se retrouvent. Une route asphaltée, entretenue par la Nation, permet de se déplacer en toute sécurité et renforce les liens.

Les services essentiels se sont développés, notamment grâce à un espace dédié à la banque alimentaire qui garantit aux membres l'accès à une alimentation nutritive, et à l'embauche d'un intervenant en santé mentale pour soutenir un mieux-être holistique ancré dans les soins culturels.

Donner des moyens aux générations futures

Les jeunes de la Nation sont invités non seulement à être témoins de cette transformation, mais aussi à la mener. Grâce à des possibilités de formation, des salons de l'emploi et des parcours vers l'emploi chez Henvey Inlet Wind, les jeunes sont encouragés à se considérer comme

les futurs leaders, les gardiens du savoir et les protecteurs de la terre. Des programmes qui dépendaient autrefois de financements externes, comme le programme de mentorat communautaire, sont désormais financés par des revenus autonomes.

Ce programme a ouvert la voie aux jeunes pour qu'ils participent à des sorties éducatives, visitent d'autres Premières Nations et s'engagent dans des forums régionaux et nationaux, notamment avec la Nation Anishinabek. Ces expériences aident les jeunes à forger leur identité, leur confiance et leur sens du devoir alors qu'ils se préparent à guider la communauté vers l'avenir.

Pour l'avenir, la Première Nation de Henvey Inlet prévoit de construire un lotissement de mini-maisons afin de répondre au besoin de logements sécuritaires et abordables pour ses membres. Sa vision à long terme comprend un centre de loisirs multigénérationnel et un espace de vie assistée pour les aînés, garantissant ainsi que tant la sagesse du passé que les promesses de l'avenir soient préservées.

Le pouvoir des partenariats

« Avoir accès à des capitaux abordables et travailler avec des professionnels autochtones (AFPN) fait toute la différence. Ce projet a été transformateur pour notre communauté et nous pouvons désormais aller de l'avant selon nos propres conditions, grâce à nos propres revenus. »

Chef Wayne McQuabbie, Première Nation de Henvey Inlet

L'AFPN est honorée d'avoir soutenu la Première Nation de Henvey Inlet en lui accordant un financement de 117 millions de dollars qui respectait son autonomie, ses priorités et sa vision à long terme. Ce partenariat a contribué à la création d'environ 1 112 emplois et a aidé la Nation à progresser sur la voie d'une véritable autodétermination.

« Pour nous, l'essentiel était que l'AFPN soit dirigée par des Premières Nations. Nous voulions travailler avec une organisation qui voit le monde comme nous le voyons, à travers nos yeux, quelqu'un qui soit de notre côté et qui partage notre parcours. »

Millie Pawis, directrice des finances et de l'administration, Première Nation de Henvey Inlet



Notre équipe

Ernie Daniels

CPA, CGA, CAFM

Président-directeur général, AFPN

En tant que président-directeur général, Ernie Daniels gère les affaires commerciales de l'AFPN. Il est comptable professionnel agréé et gestionnaire financier autochtone accrédité et il est le premier membre des Premières Nations à avoir été nommé au conseil d'administration de la Banque du Canada.

Originaire de la Première Nation de Salt River, Ernie a quitté Ottawa pour s'installer à Westbank en 2011 afin de travailler à l'AFPN en tant que directeur des finances, avant d'être nommé président-directeur général en juin 2012. Avant de rejoindre l'AFPN, il a occupé pendant sept ans les fonctions de président et directeur des opérations d'AFOA Canada, et pendant cinq ans celles de directeur des opérations d'évaluation et des finances à la Fondation autochtone de guérison.

Ernie a occupé divers postes de direction et de gestion au sein d'organisations autochtones à but non lucratif et a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités. Il a également été membre du groupe d'étude de l'Institut Canadien des Comptables Agréés chargé d'examiner les rapports financiers des Premières Nations, président de la NWT Legislative Assembly Society, vice-président de la NWT Development Corporation, membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations et président du comité d'audit, ainsi que membre du comité des normes, des agréments et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration de la Canadian Executive Service Organization.

Ernie explique souvent que s'il continue à exercer ces fonctions, c'est parce qu'il souhaite voir une meilleure qualité de vie pour notre peuple et pour les générations à venir.



Rachel McAllister

CPA, CA, GFAA

Directrice des finances et des opérations

En tant que directrice des finances et des opérations, Rachel McAllister est chargée de définir l'orientation financière et de superviser la communication financière de l'organisation, ainsi que de fixer les objectifs organisationnels.

Rachel assure le leadership nécessaire pour piloter et mettre en œuvre la stratégie globale et les mandats de l'organisation. Elle supervise divers départements et s'efforce d'assurer une amélioration continue en s'adaptant aux changements du secteur, aux avancées technologiques et en rationalisant les processus afin de mieux servir notre base de membres en pleine croissance.

Rachel travaille au sein de l'organisation depuis près d'une décennie et s'est attachée à mettre en place une structure et à renforcer les capacités internes afin de soutenir la croissance de l'organisation en termes de services, d'adhésions des membres et de personnel.

La formation de Rachel en comptabilité publique et en assurance a développé ses compétences en gestion, en analyse des processus et des politiques, ainsi qu'en réflexion critique. Son expérience contribue à son leadership efficace et à son esprit analytique.

Rachel est fière de diriger une équipe qui se consacre à la promotion de l'équité et de la prospérité des communautés et des organisations autochtones.

Jody Anderson

AAPA

Vice-présidente - Partenariats, stratégies et affaires publiques

Jody est Anishinaabe kwe du Traité n° 3 et membre de la Première Nation de Couchiching. Elle occupe le poste de vice-présidente des partenariats, stratégies et des affaires publiques. Elle joue un rôle essentiel dans l'élaboration de cadres stratégiques qui soutiennent la croissance et la prospérité de l'organisation et de ses membres. Elle a également été nommée administratrice communautaire chargée de la gestion d'un fonds fiduciaire de 100 millions de dollars.

Jody anime le balado de l'AFPN, Let's Bond, qui favorise le dialogue sur les questions autochtones et la finance. Forte de plus de deux décennies d'expérience auprès des communautés et organisations autochtones, Jody apporte une solide expertise en matière de leadership et d'administration en milieu autochtone. Elle est titulaire d'un diplôme en gestion des ressources humaines, détient le titre d'AAPA et a suivi une formation pour cadres sur le leadership et l'investissement pour bâtir des communautés durables à la Harvard Business School. Son travail met l'accent sur la littératie financière, la bonne gouvernance, l'identité culturelle et la réconciliation.

RELEVANT DE LA DIRECTION

James Byra,
CPA, GFAA, CIM
*Directeur général des finances
et des investissements*

Bobbi Setter
*Adjointe exécutive senior au
président-directeur général*

Kateri Cree,
BA en psychologie, LL.B
Conseillère juridique

Manon Lamontagne,
MA, MBA, CRHA, AAPA
*Responsable des
ressources humaines*

POLITIQUES

Nadia Robertson
*Conseillère en
partenariats et relations
gouvernementales (Qc.)*

Jonathan Plante,
B.Sc., M.A.P.
*Conseiller principal en
politiques et relations
gouvernementales*

Theo Chiara
*Analyste Politique, Partenariats,
stratégies et affaires publiques*

FINANCES ET COMPTABILITÉ

Sarah Ward, CPA
Contrôleuse financière

Scott Mazurkewich, B.Com.
Analyste financier principal

Ghislain Bruneau, BA
Analyste financier (bilingue)

Shelley Mills
*Coordonnatrice des
finances et des comptes*

Lee Nevin
Analyste financière junior

Elsie Grass
Commis comptable

COMMUNICATIONS

Jennifer David
*Directrice des communications
et du marketing*

Brianna Wilson
*Coordonnatrice des réseaux
sociaux et du marketing*

Jasmine Beauparlant
*Coordinatrice bilingue
des communications*

SERVICES AUX MEMBRES

Ian Bear, MBA
*Directeur associé des
services aux membres*

Jerrett Lafontaine,
MBA, BBA
*Directeur associé des
services aux membres*

Sybil Campbell, AAPA
*Gestionnaire des services
aux membres (C.-B.)*

Patricia Debassige, AAPA
*Gestionnaire des services
aux membres (Ont.)*

Brenda Belmore, certifiée en
administration publique
*Gestionnaire des services aux
membres (Nord de l'Ont.)*

Jacky Papatens
*Gestionnaire des services aux
membres (Sud et Est de l'Ont.)*

René Jeddore, MBA
*Gestionnaire des services aux
membres (Canada atlantique)*

Darwin Biamonte,
MBA, BBA, CAPM
*Gestionnaire des services aux
membres (Nord de la C.-B.)*

Warren Isbister-Bear,
BA, MBA, IAP2, TAED
*Gestionnaire des services aux
membres (Sask., Alb., T.N.-O.)*

Sheldon Bear,
*Gestionnaire des services
aux membres (Man.)*

Johnathon Patrick
*Associé des services
aux membres*

QUALITÉ ET NORMES DE SERVICE

Jo-Ann Derrickson,
*Directrice de la qualité et
des normes de service*

Randy Mayes, GFAA, AAPA
*Gestionnaire de l'information
sur la qualité et les
normes de service*

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Stephen Blancher, BCIS
Gestionnaire des TI

Nora Waldenberger, MCSE
*Administratrice de la
cybersécurité et des réseaux*

Alexey Stepanets, BSc
Développeur de logiciels

Kirill Bibikov, MCS
Chef de projet logiciel

Nazim Ragimov, MA
*Analyste de l'assurance de
la qualité, Technologies
de l'information*

Nitish Trikha
*Technicien de support
informatique*

ADMINISTRATION

Sandee Greveling
Administratrice de bureau





ÉVÉNEMENTS, ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET RÉALISATIONS

AFOA Canada 2026



L'AFPN a participé au 24e Congrès national d'AFOA Canada sur le territoire non cédé de la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk), également connu sous le nom de Tiohtià:ke (Montréal, Québec), du 10 au 12 février 2026, et s'est réunie avec des dirigeants pour écouter et découvrir les meilleures pratiques en matière de création de richesse, de renforcement des capacités et de la manière dont nous pouvons, ensemble, bâtir des Premières Nations plus fortes.

L'AFPN a animé deux ateliers : 1) EVS : Accélérer les projets de développement national, au cours duquel les participants ont découvert comment cette nouvelle

voie de prêt de l'AFPN aux EVS, décrite dans le budget fédéral de 2025, améliorera encore l'accès des groupes autochtones et des nations de toute taille à un financement abordable et leur permettra de participer à des projets de développement économique et de ressources, et 2) Éliminer le goulot d'étranglement : les retards dans les états financiers, au cours duquel la directrice des finances et directrice des opérations de l'AFPN, Rachel McAllister, a rappelé : « Certains de ces projets ne se présentent qu'une fois par génération. Nous ne voulons pas que la question des rapports financiers empêche les nations de prendre une décision éclairée quant à leur participation. »





ÉVÉNEMENTS, ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET RÉALISATIONS

Le Canada salue l'AFPN pour avoir levé 4 milliards de dollars



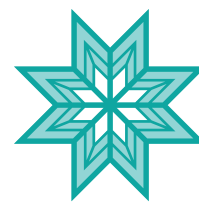
« Ces prêts contribuent à la construction des logements et des infrastructures communautaires dont les Premières Nations ont besoin, tout en soutenant l'emploi local et la croissance économique. Ainsi, les milliards investis par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations génèrent à leur tour des milliards supplémentaires pour l'économie canadienne, au bénéfice des Premières Nations et du pays dans son ensemble. »

L'honorable Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord du Canada.

En décembre 2025, le président-directeur général de l'AFPN, Ernie Daniels, s'est réuni sur les terres traditionnelles non cédées de la nation Anishinaabe Algonquin (Ottawa, Ontario) avec le Chef Derek Epp, de la Première Nation Ch'íyáqtel, en Colombie-Britannique (président du conseil d'administration de l'AFPN), le conseil d'administration de l'AFPN et l'honorable Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne -Autochtones et des Affaires du Nord du Canada. L'AFPN a été reconnue pour avoir financé plus de 4 milliards de dollars afin de répondre aux priorités des Premières Nations.

ÉVÉNEMENTS, ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET RÉALISATIONS

Renforcer les relations internationales



Australie (mai 2025) : En 2023, un protocole d'entente a été signé entre l'Autorité financière des Premières Nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et le First Nations Portfolio de l'Université nationale australienne (ANU). S'appuyant sur ce partenariat solide, l'AFPN s'est rendue en mai dernier sur les terres traditionnelles des peuples Ngunnawal [NUN-UH-WALL] et Ngambri [NAM-BREE] (Canberra, Australie) afin de soutenir l'ANU et la First Nations Economic Empowerment Alliance dans le

développement du Centre de transformation économique autochtone, une solution innovante visant à faire progresser la réconciliation économique.

L'ANU s'inspire de la structure de prêt unique de l'AFPN et examine sa viabilité pour les Premières Nations d'Australie. Nous restons engagés dans une collaboration susceptible de stimuler les réformes politiques et économiques pour le bien commun de nos deux pays.





Londres, Royaume-Uni (avril 2025) : Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN, et Jody Anderson, vice-présidente des partenariats et des stratégies, ont participé au Sommet sur l'investissement du Commonwealth et se sont adressés à une délégation internationale lors du Sommet canadien sur l'investissement autochtone, mettant en avant le modèle de prêt de l'AFPN et son succès dans le financement de projets des Premières Nations depuis plus d'une décennie. Ils ont participé à des tables rondes portant sur les possibilités d'investissements

internationaux dans de grands projets au Canada comprenant une participation en capitaux propres des peuples autochtones.

Ces tables rondes ont donné lieu à des discussions avec des investisseurs institutionnels britanniques sur les avantages et l'importance de s'informer, de s'engager et d'investir dans des projets autochtones, d'autant plus que les nations du monde entier cherchent à diversifier leurs partenariats.



ÉVÉNEMENTS, ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET RÉALISATIONS

Les Premières Nations ouvrent la voie 8 : libérer notre pouvoir collectif



En novembre 2025, plus de 700 délégués de partout au Canada se sont réunis sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas of Scugog Island pour découvrir et partager les récits de dirigeants dévoués qui font avancer une législation dirigée par les Premières Nations afin de bâtir un avenir économique durable pour les générations futures. L'AFPN a eu l'occasion de s'adresser aux participants et d'expliquer comment la modification législative à venir de la Loi sur la gestion financière des premières nations (2005) (la Loi), visant à permettre à l'AFPN d'accorder des prêts à

des entités à vocation spéciale, ouvrira des perspectives économiques à davantage de groupes autochtones et permettra de bâtir une richesse intergénérationnelle.

Co-organisé par les institutions de la Loi (AFPN, CGF, IIPN, CFPN) et le Conseil consultatif sur les terres, « First Nations Leading the Way - Les Premières Nations ouvrent la voie » est un rassemblement annuel qui met en avant les résultats concrets obtenus par les Premières Nations lorsqu'elles exercent leur compétence inhérente en matière de finances, de gouvernance et de terres.

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



Ernie Daniels
président et chef de la direction

Le 2 juin 2026



KPMG LLP
200-3200 Richter Street
Kelowna, BC V1W 5K9
Canada
Telephone 250 979 7150
Fax 250 763 0044

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.





Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

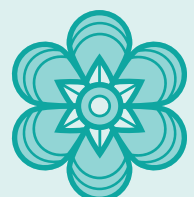
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

The logo for KPMG LLP, featuring the letters 'KPMG' in a large, bold, black serif font, followed by 'LLP' in a smaller, black serif font. A thin, curved line is positioned below the text.

Comptables professionnels agréés

Le 2 juin 2026
Kelowna (Canada)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2026 et chiffres comparatifs pour 2025 (en milliers)

	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	838 615 \$	597 889 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	237 343	178 170
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	315 500	219 360
Prêts aux membres (note 4)	3 900 283	2 963 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions		
Fonds détenus à payer aux membres	148 951	129 912
Paielements de principal et d'intérêts reçus d'avance	26 281	23 612
Autres (note 5)	324	324
	5 467 297 \$	4 112 406 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	707	979
Intérêts courus à payer	44 086	30 603
Apports reportés (note 13)	84	805
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	237 343	178 170
Fonds détenus à payer aux membres	148 951	129 912
Paielements de principal et d'intérêts reçus d'avance	26 281	23 612
Dette à court terme (note 6)	900 000	900 000
Débetures (note 7)		
Principal	4 104 000	2 834 000
Prime et escomptes non amortis montant net	(29 298)	(7 694)
Frais d'émission de débetures convertibles non amortis	(7 189)	(9 253)
	5 424 965 \$	4 081 134 \$
Actifs financiers nets	42 332 \$	31 272 \$
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	53 163
Fonds de prévoyance (note 9)	40 038	38 029
Immobilisations (note 10)	2 944	2 822
Charges payées d'avance	1 197	1 333
	97 342 \$	95 348 \$
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	139 674 \$	126 620 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	139 225 \$	126 370 \$
Gains de réévaluation cumulée	449	250
	139 674 \$	126 620 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Chef Derek Epp, président du conseil



Ernie Daniels, président et chef de la direction

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 31 mars 2026 et chiffres comparatifs pour 2025 (en milliers)

	Budget de 2026	2026	2025
	[note 1 g)]		
Produits			
Intérêts provenant des programmes de prêts	149 943 \$	145 622 \$	105 636 \$
Placements	14 351	19 688	12 872
Subventions et apports (note 13)	1 641	2 618	2 531
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	1 701	1 716	1 986
Frais de gestion	986	1 140	1 015
Autres	40	9	189
	168 662 \$	170 793 \$	124 229 \$
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	136 551	131 044	95 917
Revenus de placement attribuables aux membres	6 848	10 387	5 743
Salaires et avantages du personnel	6 153	5 124	4 453
Frais de financement	3 543	2 495	2 089
Honoraires de professionnels	2 247	1 554	2 482
Amortissement des frais d'émission de débentures	2 007	2 064	1 558
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	1 288	3 258	981
Opérations et gestion	1 698	1 268	1 233
Voyages commercialisation et ateliers	1 546	1 206	1 013
Amortissements des immobilisations	608	338	363
	162 489 \$	158 738 \$	115 832 \$
Excédent d'exploitation	6 173 \$	12 055 \$	8 397 \$
Apport au fonds de prévoyance (note 9)	-	800	800
Excédent annuel	6 173 \$	12 855 \$	9 197 \$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	126 370	126 370	117 173
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	132 543 \$	139 225 \$	126 370 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice clos le 31 mars 2026 et chiffres comparatifs pour 2025 (en milliers)

	Budget de 2026	2026	2025
	[note 1 g)]		
Excédent annuel	6 173 \$	12 855 \$	9 197 \$
Variation des actifs non financiers			
Apports au fonds de prévoyance	-	(800)	(800)
Bénéfice du fonds de prévoyance	-	(1 208)	(1 689)
Acquisition nette d'immobilisations	-	(461)	(483)
Amortissement d'immobilisations			363
	608	(2 131)	(2 609)
Variation nette des charges payées d'avance	-	137	(289)
	608 \$	(1 994) \$	(2 898) \$
Gains de réévaluation nets	-	199	(179)
Augmentation des actifs financiers nets	6 781 \$	11 060 \$	6 120 \$
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	31 272	31 272	25 152
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	38 053 \$	42 332 \$	31 272 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Exercice clos le 31 mars 2026 et chiffres comparatifs pour 2025 (en milliers)

	2026	2025
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	250 \$	429 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s génér(e)s et renversé(e)s au cours de l'exercice découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	199	(179)
Gains de réévaluation nets	199 \$	(179) \$
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	449 \$	250 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2026 et chiffres comparatifs pour 2025 (en milliers)

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation	12 055 \$	8 397 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(1 716)	(1 986)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	3 258	981
Amortissement des frais d'émission de débentures	2 064	1 558
Amortissements des immobilisations	338	363
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	13 428	13 192
	29 427 \$	22 505 \$
Activités de placement		
Acquisition de placements	(157 322)	(67 580)
Augmentation des montants à payer aux membres	59 173	59 234
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(21 708)	(18 532)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	19 039	15 367
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	2 669	3 165
	(98 149) \$	(8 346) \$
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(1 034 740)	(1 189 471)
Remboursement de prêts aux membres	97 795	134 476
Débentures émises principal	1 270 000	851 000
Escompte lié à l'émission de débentures	(15 367)	(13 469)
Frais d'émission de débentures	(7 779)	(2 951)
Produit de la dette à court terme	-	500 000
	309 909 \$	279 585 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition nette d'immobilisations	(461)	(483)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	240 726 \$	293 261 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	597 889	304 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	838 615 \$	597 889 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	121 327 \$	66 355 \$
Apport au fonds de prévoyance	800	800

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la « Loi ») afin de fournir des options d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN :

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds de prévoyance

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds de prévoyance offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison d'événements économiques défavorables généralisés.

Fonds d'amortissement

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour la dette afin de s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve pour la dette et le bénéfice net sur le placement du fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve pour la dette ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

1. Principales méthodes comptables (suite)

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

1. Principales méthodes comptables (suite)

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	De 30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur 5 à 10 ans

f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des placements et des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 13 mars 2025. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

2. Fonds de réserve pour la dette

a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débentures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à quelque moment que ce soit, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2026, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 472 \$	89 076 \$
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	56 350	51 350
Obligations d'État et de sociétés	146 521	37 744
	237 343 \$	178 170 \$

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance entre mai 2030 et juin 2035 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,90 % à 4,50 % (de 3,90 % à 4,50 % en 2025).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026
(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Fonds de réserve pour la dette (suite)

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 147,0 millions de dollars (37,0 millions de dollars en 2025), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre décembre 2031 et décembre 2050 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 2,25 % à 5,75 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2026 s'élevait à environ 144,9 millions de dollars (37,1 millions de dollars en 2025).

b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres à l'égard des fonds de réserve pour la dette seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2026 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les sommes du fonds d'amortissement ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2026, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 573 \$	71 040 \$
Certificats de placement garanti	150 000	75 800
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	106 900	46 000
Obligations d'État et de sociétés	17 027	26 520
	315 500 \$	219 360 \$

Les certificats de placement garanti comprennent des certificats qui viennent à échéance entre janvier 2028 et mai 2035 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,45 % à 5,96 % (de 4,40 % à 5,96 % en 2025).

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance entre mai 2030 et mai 2034 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,26 % à 4,50 % (de 3,90 % à 4,50 % en 2025).

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 16,0 millions de dollars (26,0 millions de dollars en 2025), comprennent des obligations échéant en décembre 2032 et assorties d'un taux de coupons de 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2026 s'élevait à environ 26,6 millions de dollars (26,1 millions de dollars en 2025).

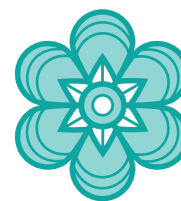
4. Prêts aux membres

	2026	2025
Prêts liés au financement par débetures	3,752,193 \$	2,597,487 \$
Prêts liés au financement provisoire	147,641	365,402
	3,899,834 \$	2,962,889 \$
Gains non réalisés sur les contrats dérivés	449	250
	3,900,283 \$	2,963,139 \$

4. Prêts aux membres (suite)

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2026 se présente comme suit :

2027	230 457 \$
2028	89 541
2029	93 030
2030	99 704
2031	100 376
Par la suite	3 286 726
	3 899 834 \$



a) Prêts liés au financement par débentures

Les prêts liés au financement par débentures consentis aux membres consistent en des prêts accordés à 98 membres emprunteurs (94 membres emprunteurs en 2025). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 4,88 %.

b) Prêts liés au financement provisoire

Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2026 consistent en des prêts accordés à 18 membres emprunteurs (22 membres emprunteurs en 2025) qui portent intérêt à un taux variable allant de 2,40 % à 4,00 % payable mensuellement. Des prêts à 14 membres emprunteurs sont exigibles à vue ou à la date à laquelle l'AFPN émet des débentures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Des prêts à trois membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028 et en juin 2030. Les prêts liés au financement provisoire restants seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire soit à la réalisation de l'objectif par les membres, tel que cela est défini dans leurs accords de prêt pour le financement.

c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans le texte législatif concernant l'emprunt de fonds par les membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et les paiements de principal, et ils sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- les paiements de principal et d'intérêts à l'AFPN prévus conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti pouvant être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2026 (néant en 2025). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve pour la dette applicable et, en dernier ressort, par une intervention effectuée auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'égard des flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Capital des membres

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs d'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués d'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

6. Dette à court terme

L'AFPN propose un programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPN peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 900 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2026 présentait un taux d'intérêt moyen de 2,54 % (4,07 % en 2025). La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

L'encours global de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable et du programme du papier commercial ne peut dépasser 900 millions de dollars. Au 31 mars 2026, l'encours de la facilité de crédit était de néant (néant en 2025). Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit aux dates d'échéance des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)], soit en octobre 2026.

7. Débentures

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux respectif de 1,71 % à 4,70 %, et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, à savoir de juin 2028 à décembre 2056. Les escomptes ou les primes lié(e)s à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 2,22 % à 4,77 %.

Au 31 mars 2026, les échéances du financement au moyen de débentures se présentaient comme suit :

2029	427 000 \$
2031	1 029 000
2033	354 000
2035	809 000
2036	1 135 000
2057	350 000
	4 104 000 \$



8. Fonds de bonification du crédit

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts de RCAANC. Les sommes de ce fonds ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les revenus de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert vers les fonds de réserve pour la dette n'a été effectué.

Au 31 mars 2026, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants :

	2026	2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 672 \$	12 902 \$
Obligations d'État et de sociétés	54 998	40 325
Somme à verser au fonds d'exploitation	(11 507)	(64)
	53 163 \$	53 163 \$

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 53,0 millions de dollars (39,0 millions de dollars en 2025), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et juin 2042 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 5,75 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2026 s'élevait à environ 53,5 millions de dollars.

9. Fonds de prévoyance

Le fonds de prévoyance a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés à effectuer les paiements de prêts à l'AFPN. Les sommes du fonds de prévoyance doivent être déposées auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus d'intérêt provenant du Fonds de prévoyance peuvent servir aux activités de l'AFPN. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, aucun prêt provenant du fonds de prévoyance n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été les suivantes :

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 029 \$	35 540 \$
Apports	800	800
Intérêts	1 209	1 689
Solde à la clôture de l'exercice	40 038 \$	38 029 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026
(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Immobilisations

31 mars 2026	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	399 \$	335 \$	2 145 \$	910 \$	3 789 \$
Entrées	5	19	28	409	461
Sorties	(5)	(56)	(6)	-	(67)
Solde à la clôture de l'exercice	399 \$	298 \$	2 167 \$	1 319 \$	4 183 \$
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	169	145	653	-	967
Amortissements	46	77	200	-	323
Sorties	(2)	(47)	(2)	-	(51)
Solde à la clôture de l'exercice	213 \$	175 \$	851 \$	-	1 239 \$
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	186 \$	123 \$	1 316 \$	1 319 \$	2 944 \$

31 mars 2025	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	383 \$	209 \$	2 088 \$	661 \$	3 341 \$
Entrées	23	152	61	322	558
Sorties	(7)	(26)	(4)	(73)	(110)
Solde à la clôture de l'exercice	399 \$	335 \$	2 145 \$	910 \$	3 789 \$
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	117	94	428	-	639
Amortissements	59	76	228	-	363
Sorties	(7)	(25)	(3)	-	(35)
Solde à la clôture de l'exercice	169 \$	145 \$	653 \$	-	967 \$
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	230 \$	190 \$	1 492 \$	910 \$	2 822 \$

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui est en développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2026, aucun amortissement n'a été comptabilisé.

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

Location de bureaux - L'AFPN a conclu un contrat de location de bureaux, lequel échoira en août 2029, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en juillet 2029. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit :

2027	353 \$
2028	354
2029	362
2030	155
2031	3
	1 227 \$

Billets de dépôt structurés - L'AFPN a conclu des ententes de billets de dépôt structurés pour fixer les taux d'investissement sur la durée des billets. Les placements sont présentés dans le fonds de réserve pour la dette et dans le fonds d'amortissement, comme il est décrit dans les notes 2 et 3. L'AFPN a les engagements suivants à l'égard des billets de dépôt structurés :

2027	70 545 \$
2028	71 040
2029	71 040
2030	76 040
2031	56 840
Par la suite	235 045
	580 550 \$



b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2026, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1er juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt lié aux prêts accordés aux membres. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. Aux dates futures établies, l'AFPN réglera, auprès de l'institution financière, le contrat dérivé en trésorerie et réalisera alors un encaissement ou un décaissement de trésorerie, selon les fluctuations des taux d'intérêt.

Le montant de trésorerie reçu ou payé au moment de l'extinction d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés à titre soit de gain, soit de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est éteint. La position de l'AFPN en termes de trésorerie est neutre, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère le montant de ces règlements en trésorerie auprès de ses membres ou l'attribue à ces derniers, selon le cas, sur la durée du contrat.

11. Engagements et passifs éventuels (suite)

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs, qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les obligations d'État et de sociétés ainsi que les contrats dérivés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 2; les certificats de placement garanti et les billets structurés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 1.

Le gain non réalisé net sur les contrats dérivés en vigueur au 31 mars 2026, d'un montant de 0,45 million de dollars (0,25 million de dollars en 2025), a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et à l'état de la situation financière en tant que montant compensatoire des prêts aux membres.

12. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2026	2025
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	53 163 \$
Fonds de prévoyance	40 038	38 029
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	2 944	2 822
Non affecté	43 080	32 356
	46 024	35 178
	139 225 \$	126 370 \$



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2026
(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12. Excédent accumulé (suite)

b) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds de bonification du crédit	Fonds de prévoyance	Fonds d'exploitation		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2024	53 163 \$	35 540 \$	2 702 \$	25 768 \$	117 173 \$
Excédent (déficit) d'exploitation an-nuel	2 459	1 689	(363)	4 612	8 397
Apports pour éventuali-tés	-	800	-	-	800
Acquisitions d'immobilisations	-	-	558	(558)	-
Sortie d'immobilisations	-	-	(75)	75	-
Transferts	(2 459)	-	-	2 459	-
Solde au 31 mars 2025	53 163 \$	38 029 \$	2 822 \$	32 356 \$	126 370 \$
Excédent (déficit) d'exploitation an-nuel	7 898	1 209	(323)	3 271	12 055
Apports pour éventuali-tés	-	800	-	-	800
Acquisitions d'immobilisations	-	-	461	(461)	-
Sortie d'immobilisations	-	-	(16)	16	-
Transferts	(7 898)	-	-	7 898	-
Solde au 31 mars 2026	53 163 \$	40 038 \$	2 944 \$	43 080 \$	139 225 \$

13. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu avec RCAANC les ententes de financement suivantes :

	2026	2025
Entente globale de financement	897 \$	939 \$
Accord de subvention	1 000	1 000
Apports reportés de l'exercice précédent	805	1 397
Apports reportés	(84)	(805)
	2 618 \$	2 531 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 1 000 000 \$. Cet accord échoit le 31 mars 2026.

14. Instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen de la dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débetures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions aux termes de sa dette à court terme (note 6) et de son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs au titre des instruments financiers de l'AFPN.

				2026
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
Passifs au titre des instruments financiers non dérivés				
Créditeurs et charges à payer	-	707 \$	-	707 \$
Intérêts courus à payer	-	44 086	-	44 086
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	26 281	-	26 281
Fonds détenus à payer aux membres	148 951	-	-	148 951
Somme à verser aux membres	-	7 653	229 690	237 343
Dette à court terme	900 000	-	-	900 000
Débetures	-	-	4 104 000	4 104 000
	1 048 951 \$	78 727 \$	4 333 690 \$	5 461 368 \$

				2025
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
Passifs au titre des instruments financiers non dérivés				
Créditeurs et charges à payer	-	979 \$	-	979 \$
Intérêts courus à payer	-	30 603	-	30 603
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	23 612	-	23 612
Fonds détenus à payer aux membres	129 912	-	-	129 912
Somme à verser aux membres	-	18 931	159 239	178 170
Dette à court terme	900 000	-	-	900 000
Débetures	-	-	2 834 000	2 834 000
	1 029 912 \$	74 125 \$	2 993 239 \$	4 097 276 \$

14. Instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds de prévoyance sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve pour la dette et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux montants réellement reçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds de prévoyance sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'exposent à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

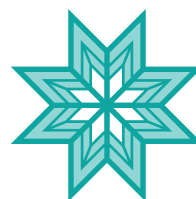
L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés et ententes de billets de dépôt structurés (note 11) pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'AFPN ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 118 000 \$ (97 000 \$ en 2025) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.



Glossaire

Cautionnement et garantie : garantie financière fournie par un assureur qui garantit qu'une entreprise ou un particulier s'acquittera de ses obligations légales.

Programme de papier commercial (PC) : émission de billets à ordre à court terme pour soutenir le programme de financement provisoire de l'AFPN.

Fonds de prévoyance (FP) : fonds alimenté par le gouvernement fédéral pour tenir compte de l'impact d'un choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, telles que les fermetures gouvernementales liées à une pandémie. Le FP peut être emprunté par les membres emprunteurs existants admissibles pour couvrir les paiements de prêts à l'AFPN en cas de choc économique généralisé.

Fonds de réserve (FR) : fonds versé par le gouvernement fédéral pour tenir compte de l'impact d'un choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, tel que les fermetures imposées par le gouvernement en raison de la pandémie. Le FR peut être emprunté par les membres emprunteurs éligibles existants pour couvrir les remboursements de prêts à l'AFPN en cas de choc économique généralisé.

Fonds de bonification du crédit (FBC) : Soutien de secours pour la reconstitution du FR au cas où celui-ci serait utilisé pour couvrir les défauts de paiement des membres. Le FBC fait l'objet d'un accord avec le gouvernement fédéral.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) : branche du gouvernement fédéral chargée de renouveler les relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuit et les Métis.

Programme de financement par débenture (PFD) : programme de prêts à long terme à taux fixe, avec des obligations de remboursement du capital et des intérêts. Une fois que le portefeuille de prêts a atteint une taille commercialisable, il passe du financement provisoire au programme de financement par débenture et le taux est fixe pour toute la durée de la débenture.

Environnement, social et gouvernance (ESG) : ensemble de normes utilisées par les investisseurs socialement responsables pour sélectionner des investissements potentiels.

Les critères **environnementaux** évaluent la manière dont une organisation agit en tant que gardienne de la nature, par exemple dans le cadre d'un projet d'énergie verte.

Les critères **sociaux** examinent la manière dont une organisation contribue à la société, par exemple en matière de logement abordable ou d'accès à l'eau potable.

Les critères de **gouvernance** examinent la manière dont une organisation contribue à un meilleur leadership et à de meilleurs contrôles internes, par exemple.

Loi sur la gestion financière des premières nations

(LGFPN) : loi fédérale en vertu de laquelle l'AFPN a été créée et opère.

Programme de financement intérimaire (PFI) : programme de prêts à court terme à taux variable comportant des paiements d'intérêts seulement; utilisé pour constituer un portefeuille de prêts avant l'émission de débentures et/ou pour financer des projets en cours de construction.

Monétisation : action ou processus consistant à générer des revenus à partir d'un actif, c'est-à-dire qu'au lieu d'épargner d'avance la totalité du montant nécessaire à l'acquisition d'un actif, on utilise les revenus entrants existants, sur une certaine période, pour emprunter ou se financer, par le biais d'une hypothèque ou d'un prêt, puis on effectue des versements au fil du temps pour rembourser ce prêt.

Fonds d'amortissement (FA) : obligatoire pour chaque émission d'obligations en vertu de la loi. Les remboursements du capital du prêt sont conservés dans le FA et investis jusqu'à l'échéance des obligations. Les revenus du FA sont affectés au remboursement du capital des prêts des membres.

Entité à vocation spéciale : entité juridique distincte, société en commandite, personne morale ou société créée dans le but d'investir dans un projet commercial spécifique.





chaque prêt raconte une histoire

Siège social

Autorité financière des Premières Nations
3500, chemin Carrington, bureau 202
Westbank, C.-B. V4T 3C1
Territoire de l'Okanagan (syilx)

P 250.768.5253

TF 833.946.1753

F 250.768.5258

E info@fnfa.ca



FNFA.CA

